



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CECI/IP/2008/1
23 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES

Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle

Troisième réunion,
Genève, 3 et 4 juillet 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA TROISIÈME RÉUNION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations à Genève,
le 3 juillet 2008 à 11 heures

I. INTRODUCTION

1. Conformément à la décision prise à sa deuxième réunion tenue à Genève le 27 juillet 2007 (ECE/CECI/IP/2007/2; http://www.unece.org/ceci/documents/2007/ip/report_tos-ip_2.pdf), l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle de la CEE tiendra sa troisième réunion annuelle au Palais des Nations à Genève (Suisse), les 3 et 4 juillet 2008.

2. La troisième réunion aura pour objet de passer en revue les produits et activités réalisés depuis la deuxième réunion, y compris dans d'autres domaines thématiques pertinents relevant du Comité de la coopération et de l'intégration économiques (CECI) de la CEE, de discuter et

* Les délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations devront remplir le formulaire d'inscription téléchargeable depuis le site <http://www.unece.org/ie/welcome/dc/regfe.pdf> et le transmettre au secrétariat soit par courrier électronique (ceci@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 01 78). Avant la réunion, les membres des délégations sont priés (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève) de se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONU, située au Portail de Pregny, 8-14 Avenue de la Paix (un plan accompagne le formulaire d'inscription), pour se faire délivrer une plaquette d'identité. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/ceci/addinf.html>.

d'examiner des questions thématiques de fond relatives au programme de travail de l'Équipe de spécialistes ainsi que d'élaborer et d'arrêter le plan d'activités pour le reste de l'année 2008 et 2009.

3. On trouvera dans la partie IV un calendrier provisoire de la réunion.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Débat de fond.
3. Examen des travaux accomplis depuis la deuxième réunion.
4. Plan d'activités pour le reste de l'année 2008 et 2009.
5. Questions diverses.

III. ANNOTATIONS

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

4. L'Équipe adoptera l'ordre du jour de la réunion.

Point 2. Débat de fond

5. Le programme de travail pour 2008 et l'orientation générale des travaux pour 2009 et au-delà (http://www.unece.org/ceci/documents/2007/session2/ece_ceci_2007_11.pdf; ECE/CECI/2007/11), approuvé par le Comité à sa deuxième réunion tenue du 5 au 7 décembre 2007, préconise qu'il soit fait une plus large place au renforcement des capacités en 2009. Dans cette perspective, les résultats des travaux normatifs réalisés en 2007-2008 seront transposés sous forme de matériels ou de modules de formation sur le renforcement des capacités.
6. Le programme de travail pour 2008 préconise également l'élaboration d'un guide sur les stratégies de commercialisation des produits de la propriété intellectuelle. Ainsi qu'il a été décidé à la deuxième réunion de l'Équipe, ce guide servira de «passerelle» entre les travaux réalisés en 2007 et le développement des activités de renforcement des capacités, prescrit pour 2008 et au-delà.
7. Compte tenu de la plus large place accordée au renforcement des capacités et au vu de l'orientation prospective du guide précité, le débat de fond examinera l'expérience de la région de la CEE en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la commercialisation des produits de la propriété intellectuelle et de la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle, et en tirera des leçons pour les activités futures. Les résultats de ce débat de fond devraient constituer un apport majeur pour l'établissement du guide.

8. Le débat de fond consistera en une série de présentations d'études de cas concernant des activités de renforcement des capacités passées ou en cours. Ces études de cas devraient être présentées du point de vue des bénéficiaires, des organismes d'exécution et des donateurs.

9. Le secrétariat invite les membres de l'Équipe de spécialistes et son réseau étendu d'experts, y compris les organisations internationales et les associations professionnelles intéressées, à élaborer ces études de cas et à coopérer avec lui afin d'identifier les projets qu'il pourrait être utile de présenter.

10. Les présentations s'articuleront autour des thèmes prioritaires identifiés par l'Équipe, c'est-à-dire le rôle de la propriété intellectuelle dans le transfert de technologie, la gestion de la propriété intellectuelle dans les PME, la valorisation et la comptabilisation de la propriété intellectuelle, ainsi que le respect des droits s'y rapportant. Le programme détaillé sera élaboré en consultation avec le Bureau de l'Équipe de spécialistes et mis à la disposition des participants au plus tard une semaine avant la réunion.

Point 3. Examen des travaux accomplis depuis la deuxième réunion

11. En introduction au débat, le Bureau informera les membres de l'Équipe de l'issue des travaux accomplis depuis la deuxième réunion:

a) Projet de rapport comparatif sur la commercialisation des biens intellectuels, sur la transformation des produits de la recherche et développement (R-D) en actifs incorporels et sur la mise en place de marchés opérationnels pour ces produits;

b) Préparatifs en vue de l'élaboration d'un guide sur les stratégies de commercialisation des produits de la propriété intellectuelle;

c) Coopération avec d'autres équipes de spécialistes et réseaux d'experts du Comité, divisions de la CEE, organisations internationales et parties prenantes;

d) Renforcement des capacités;

e) Collecte de fonds.

12. Le secrétariat informera l'Équipe de l'action menée dans d'autres domaines thématiques relevant du sous-programme consacré à la coopération et à l'intégration économiques afin de replacer les travaux de l'Équipe dans une perspective plus large et d'aider celle-ci à discerner les liens entre tous ces travaux et à repérer les possibilités d'activités intersectorielles.

13. Les membres de l'Équipe auront ensuite la possibilité de faire le bilan des activités passées, et de débattre des moyens efficaces de diffuser leurs produits et de réfléchir à la manière d'exploiter les synergies avec les travaux menés dans d'autres domaines thématiques. Compte tenu de l'importance accrue accordée aux activités de renforcement des capacités dans le programme de travail du Comité, l'Équipe pourrait étudier comment utiliser et adapter les documents produits en 2007 et 2008 pour contribuer à l'exécution de ce mandat.

Point 4. Plan d'activités pour le reste de l'année 2008 et 2009

14. Conformément au programme de travail du Comité pour 2007-2008 dans le domaine thématique «Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation», au programme de travail pour 2008 et à l'orientation générale des travaux pour 2009 et au-delà (ECE/CECI/2007/11) adoptés par le Comité, l'Équipe devrait contribuer aux principaux produits et activités suivants en 2008:

- a) Compte tenu des travaux réalisés en 2007, élaboration d'un guide sur les stratégies de commercialisation des produits de la propriété intellectuelle dans les pays membres de la CEE;
- b) Échange régulier de données d'expérience en matière de protection et de commercialisation des droits de propriété intellectuelle, le cas échéant dans le cadre de séminaires interactifs organisés dans les États membres ou de réunions régionales;
- c) Séminaires organisés à la demande pour répondre à des besoins spécifiques recensés dans les pays en transition de la CEE, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles;
- d) Activités de renforcement des capacités en fonction des demandes formulées par les États membres, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles;
- e) Transposition des résultats de l'action normative réalisée en 2007-2008 dans les matériels/modules de renforcement des capacités et de formation.

15. L'Équipe examinera le plan de travail envisagé pour 2008 et au-delà, y compris l'orientation concrète de l'action à mener et les échéances correspondantes, étant entendu que l'ensemble du programme de travail du Comité pour 2009 et au-delà sera précisé à la troisième réunion du Comité en décembre 2008, sur la base des résultats des travaux accomplis pendant la période 2006-2008, des besoins et des demandes recensés auprès des États membres, et du niveau de ressources déterminé à l'issue de l'examen du sous-programme du Comité.

16. Les participants sont invités à faire savoir à la réunion si les États membres de la CEE et d'autres parties prenantes souhaitent bénéficier d'activités de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires des travaux de l'Équipe, offrir ou accueillir de telles activités.

17. Les participants sont également invités à faire savoir à la réunion si les États membres de la CEE et d'autres parties prenantes souhaitent offrir divers types d'appui extrabudgétaire (tels que financements ou contributions en nature, notamment organisation de séminaires, programmes de jumelage ou initiatives de mise en réseau) aux activités relevant de ce domaine thématique.

Point 5. Questions diverses

18. Au titre de ce point, l'Équipe étudiera notamment des procédures pour l'adoption du rapport sur les travaux de sa réunion. Le secrétariat propose que celui-ci ne soit pas établi plus de dix jours ouvrables après la fin de la réunion et qu'il soit examiné et adopté par le Bureau

(Président et Vice-Présidents) au nom de l'Équipe. L'Équipe décidera aussi des dates de sa quatrième réunion annuelle.

IV. CALENDRIER PROVISOIRE

Heure	Points de l'ordre du jour
Jeudi 3 juillet 2008	
11 h 00-13 h 00	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Débat de fond
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner
15 h 00-18 h 00	Point 2. Débat de fond (<i>suite</i>)
Vendredi 4 juillet 2008	
10 h 00-13 h 00	Point 2. Débat de fond (<i>suite</i>)
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner
15 h 00-18 h 00	Point 3. Examen des travaux accomplis depuis la deuxième réunion Point 4. Plan d'activités pour le reste de l'année 2008 et 2009 Point 5. Questions diverses
